

# 1 - Les ordinateurs de vote

(dénommés “machines à voter” par le code électoral [1])

1A – Nous sommes défavorable à toute utilisation.

Dans tous les cas, vos arguments (défauts et/ou qualités des ordinateurs de vote) :

RFID, biométrie, vidéosurveillance, DRM... Au travail, chez soi, dans la cité, comme consommateur, dans son ordinateur, les technologies numériques font de plus en plus irruption au profit d'une surveillance permanente de nos faits, gestes, écrits ou paroles.

C'est désormais également vrai dans les bureaux de vote, où l'irruption des machines à voter (ou ordinateurs de vote) apparaissent malgré de fortes réserves des pays les utilisant (Belgique, Irlande, Etats-Unis). Quelques dizaines de villes les utilisent aujourd'hui, soit environ un million d'électeurs. Ces machines enregistrent les votes et les dépouillent, sans s'occuper de l'identification de l'électeur ni de son émargement.

Avec le vote papier, tout le monde comprend que l'urne doit être scellée, tout le monde sait que l'urne doit être vide et tout le monde peut vérifier les bulletins de vote. Avec le vote électronique, les assesseurs et le président du bureau de vote ne sont plus à mêmes de comprendre les raisons pour lesquelles des procédures de sécurité ont été mises en place et la nécessité de les respecter.

La fraude lors des élections par vote automatisé devient donc possible et relativement simple à organiser, et peut être conçue pour être indétectable. Certaines fraudes ne nécessitent pas de connaissances en informatique ou seulement des connaissances limitées et sont donc à la portée d'un grand nombre de personnes.

Au vu de l'extrême difficulté à contrôler le fonctionnement des ordinateurs de vote, dès lors qu'aucune trace physique n'existe plus, et du fait que le contrôle de l'élection échappe totalement aux citoyens et aux assesseurs, par suite de l'utilisation de technologies sophistiquées qui plus est dans des formats non standards et non ouverts, le Parti communiste français demande un moratoire sur le déploiement des machines à voter.

Dans le cadre particulier de l'élection présidentielle, nous demandons notamment que les machines déjà déployées ne soient PAS UTILISEES. Même la Floride est en train de revenir sur des pratiques dont beaucoup d'observateurs pensent qu'elles sont à l'origine de la douteuse élection de George W. Bush. Vas-t-on prendre dix ans de retard ?

1B – Quelles améliorations préconisez-vous ?

Utiliser des formats ouverts et interopérables, des standards Libres et documenté est la moindre des choses. Mais même dans ce cas les machines ne sont pas souhaitables. Il faut que le peuple SE compte !

1C – Faut-il suspendre les agréments et l'utilisation des ordinateurs de vote actuellement autorisés ?

Oui.

## 2 - Les kiosques électroniques

1. défavorable à leur introduction

C'est encore pire ! Dispersion des lieux de vote et de la durée du vote, donc affaiblissement des responsabilités de contrôle et de l'unicité du scrutin.

## 3 - Le vote par Internet

3A - Quel bilan tirez-vous de l'élection de l'AFE (Assemblée des Français de l'Étranger) de juin 2006 ?

Cette élection a été une tartufferie. L'expertise menée à sa suite a même proposé d'annuler les élections pour les tout petits bureaux de vote (quelques électeurs). Elle ajoutait : « L'utilisation de tout système conduisant à une dématérialisation de l'information du suffrage est à proscrire.

Notons que les bureaux de vote où un ou deux électeurs avaient choisi de voter par Internet ont été fermés, suite à une demande de la société qui mettait en oeuvre le logiciel

3B - défavorable à toute utilisation du vote par Internet

Dans tous les cas, vos arguments (défauts et/ou qualités du vote par Internet) :

Voir plus haut.

## 4 - La participation au processus électoral

4A - Allez-vous inciter vos militants à être plus souvent assesseurs, et de quelle façon ?

Le PCF est une force de 140.000 militants, 13.000 élus locaux et 3 groupes parlementaires. Profondément attaché à la vie démocratique, ses militants sont des fidèles des bureaux de votes, présidents, délégués, assesseurs, scrutateurs, et ce à tous les scrutins.

4B - Que faudrait-il faire pour qu'il y ait plus de scrutateurs ?

Redynamiser la vie politique, par des moyens réels donnés à la démocratie directe. Cesser de dire que la politique ne peut plus rien faire face au capitalisme. Voir plus bas, 5A.

4C - Quelles causes voyez-vous à l'abstention croissante des électeurs, et comment y remédier ?

L'État doit être réformé pour plus de lisibilité, de proximité, de démocratie. Mais c'est par l'introduction de la proportionnelle à tous niveaux et d'une véritable démocratie

représentative et paritaire que le citoyens se réinvestiront en politique.

4D - Certains de vos militants seront assesseurs ou présidents de bureaux de vote équipés d'ordinateurs de vote. Recevront-ils des conseils spécifiques (refus de signer le PV de résultats ou en y formulant des réserves, etc...) ?

Oui.

## 5 - Améliorations des procédures électorales

5A - Quelles améliorations des procédures électorales, avec ou sans vote électronique, préconisez-vous ?

Nous vivons dans un régime quasiment monarchique où les citoyens ne peuvent se faire entendre. Réussir le changement suppose une profonde démocratisation de notre société.

Nous proposons d'aller vers une VI<sup>e</sup> République donnant aux citoyens dans la vie publique et aux salariés dans les entreprises des droits et pouvoirs nouveaux.

Immédiatement, sera engagé un large débat citoyen débouchant sur l'élection à la proportionnelle d'une Assemblée constituante chargée de rédiger une nouvelle Constitution. Le projet sera soumis à référendum.

Cette Constitution sera fondée par une déclaration des droits fondamentaux et des libertés de la personne qui en constituera le titre premier. Elle énoncera des droits indivisibles.

L'introduction de la proportionnelle à tous les niveaux, une véritable démocratie représentative et paritaire, un statut de l'élu évitant la professionnalisation de la politique et le non cumul formel des mandats revaloriseraient la politique et donc les procédures électorales. Surtout pour des élus qui ne se cotenteraient pas de dire qu'ils ne peuvent rien faire face aux ravages du libéralisme.

5B - Il est délicat que des élus changent les modalités selon lesquelles ils sont élus. Toute modification d'ampleur telle que l'introduction du vote électronique devrait-elle être soumise à référendum ?

Oui, voir plus haut.

## 6 - Élections internes à votre parti

6A - Votre parti a-t-il déjà utilisé le vote électronique ? A combien de reprises ?

Non.

6B - Votre parti envisage-t-il d'utiliser le vote électronique ?

Non.

6C - Quelles sont vos motivations (de l'utiliser ou de le refuser) ?

Voir plus haut. C'est le débat démocratique